

CONCOURS DE GENDARME

Ministère de la Défense

Posté par: formations-concours

Publiée le : 13/10/2008 13:36:24

Fonctions : Le gendarme est un militaire de carrière. Fonctionnaire de catégorie C, il dépend du Ministère de la Défense. Les missions du gendarme s'orientent vers la sécurité routière, l'enregistrement de plaintes et des enquêtes de police judiciaire pour la Gendarmerie départementale, et vers le maintien de l'ordre pour la Gendarmerie mobile.

CONDITIONS D'ACCES

- être de nationalité française
- avoir plus de 18 ans et moins de 36 ans
- avoir une bonne acuité visuelle
- mesurer au moins 1,70 m pour les hommes et 1,60 m pour les femmes
- autres conditions générales communes à tous les concours de la Fonction Publique
- diplôme requis : niveau Brevet (concours administratif de catégorie C).

Attention : Nous prévenons les personnes intéressées par ce concours que très prochainement, il est prévu que les candidats au concours de gendarme devront être titulaires du baccalauréat.

LES EPREUVES

- 4 épreuves écrites d'admissibilité : rédaction, dictée, QCM de culture générale et mathématiques.
- 3 épreuves d'admission : 1 entretien avec le jury, 1 épreuve de logique et de tests et des épreuves sportives. Les épreuves des concours de la Fonction Publique nécessitent de maîtriser une méthodologie particulière. Notre objectif est de vous préparer à ces épreuves écrites et orales pour faire la différence avec les autres candidats. La méthode Servais vous met dans l'esprit du concours pour être prêt(e) le jour J.